

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
21e séance
tenue le
jeudi 14 novembre 1991
à 15 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 21e SEANCE*

Président : M. SCHAFER (Allemagne)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 75 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

POINT 37 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2 750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

* Distribué conformément à une décision prise
à la 21e séance.

91-61774 0449L (F)

Distr. GENERALE
A/SPC/46/PV.21
29 novembre 1991

FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 75 DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'attire l'attention des membres de la Commission sur une note du Secrétaire général, en date du 11 novembre 1991, qui a été distribuée sous la cote A/SPC/46/3.

POINT 37 DE L'ORDRE DU JOUR

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les membres de la Commission se souviendront qu'en ce qui concerne cette question qui sera examinée directement en séance plénière, l'Assemblée générale a décidé que les organisations et particuliers qui s'intéressent particulièrement à la question de l'apartheid pourront se faire entendre à la Commission politique spéciale. A sa 2e séance, le 7 octobre, la Commission a décidé de fixer au 31 octobre la date limite de la présentation des demandes d'audition et d'examiner, lors d'une séance antérieure aux auditions, toutes les demandes reçues avant cette date limite. Les demandes d'audition figurant dans les documents A/SPC/46/L.4 et Addenda 1 à 5 ont été approuvées par la Commission à sa 20e séance, tenue le 8 novembre.

Je propose que, conformément à la pratique suivie les années précédentes, la Commission demande qu'un procès-verbal de ces auditions soit établi.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je demande à tous les orateurs qui se feront entendre dans le cadre de cette question de limiter leurs observations à la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain.

Je donne la parole à M. Pheko, du Pan Africanist Congress of Azania.

M. PHEKO (interprétation de l'anglais) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant la Commission politique spéciale.

Alors que l'euphorie se répand, alors que l'espoir de voir le régime sud-africain se transformer radicalement s'estompe, et alors que toutes sortes d'excuses sur les moyens de traiter avec l'Afrique du Sud sont avancées par ceux qui prétendent être engagés dans le démantèlement de l'apartheid et la destruction du colonialisme, les faits démontrent que les changements intervenus sont superficiels et ne peuvent conduire à l'élimination de

M. Phoko

l'apartheid. En fait, la situation devient dangereuse non seulement pour les Africains colonisés en Afrique du Sud mais également pour les Etats de première ligne et, en définitive, pour l'ensemble de l'Afrique.

Le 11 novembre 1991, au cours de la visite faite en Israël par M. F. W. De Klerk et son ministre des affaires étrangères, l'Afrique du Sud a signé un large accord établissant des liens économiques et scientifiques avec Israël. Actuellement, ce n'est un secret pour personne qu'Israël aide l'Afrique du Sud à exploiter sa capacité nucléaire.

Aujourd'hui, les opprimés sont priés de ne pas utiliser des termes tels que "régime de Pretoria" et "régime colonialiste, raciste" parce que, nous dit-on, des changements sont opérés en Afrique du Sud. La situation des Africains colonisés en Azanie, déclarent certains, ne doit plus être examinée dans le cadre des points relatifs au colonialisme et à l'autodétermination car cela ne s'applique plus à la situation sud-africaine. En cette dernière décennie du XXe siècle, cette façon de penser et cette approche sont absolument erronées. Cependant, les mouvements de libération nationale et les organisations politiques en Azanie continuent de se référer au prétendu gouvernement ou aux autorités en tant que régime. En effet, le régime sud-africain est toujours raciste et colonialiste et représente une minorité alors que la population majoritaire autochtone africaine se trouve toujours sous domination étrangère et sans droit de vote.

Qu'il me soit permis de livrer quelques faits évidents à propos de l'Afrique du Sud.

Les actes et discours de M. F. W. De Klerk, de son ministre des affaires étrangères et d'autres personnalités du régime indiquent que ce régime est opposé à la règle majoritaire - une personne, une voix - en Afrique du Sud et est favorable à la perpétuation d'un régime colonial raciste minoritaire déguisé.

M. Phoko

Le régime a refusé de se conformer à la Déclaration des Nations Unies du 14 décembre 1989 (résolution S-16/1). Selon la Human Rights Commission in South Africa, en ce qui concerne les procès et les prisonniers politiques, il y avait en septembre 1991 476 procès politiques et 2 659 accusés; 689 procès politiques étaient en cours dans l'Etat libre d'Orange, 122 au Natal, 96 dans le nord de la province du Cap, 57 dans l'Est de la province et 130 dans les bantoustans, les prétendus foyers nationaux. Le nombre total des prisonniers "pour raisons de sécurité nationale" s'élevait à 250, et celui des prisonniers "auteurs de troubles" à 1 200, soit un total de 1 450 prisonniers politiques. On compte 333 condamnés à mort en Afrique du Sud.

En 1990, c'est-à-dire l'année dernière, 36 personnes par jour sont mortes de tuberculose en Afrique du Sud. On a qualifié la tuberculose de "maladie de l'apartheid" parce qu'elle sévit là où les gens vivent dans la surpopulation et la pauvreté.

En Europe, le régime fait de la publicité destinée aux immigrants, assortie de propositions lucratives avec naturalisation à la clef. Ces immigrants sont plus racistes que les racistes de l'apartheid eux-mêmes. Certains se sont enrôlés dans l'armée du régime. Celui-ci a également accordé sur le champ la nationalité sud-africaine à des mercenaires angolais, mozambicains et namibiens. Il a également employé et déployé ces dangereux assassins qui collaborent avec l'armée sud-africaine contre nos femmes et nos enfants sans armes et sans défense.

Il est indéniable qu'il s'est produit une escalade sans précédent de la violence dans notre pays, principalement sous la commandite et à l'instigation du régime sud-africain, afin de maintenir la suprématie blanche, c'est-à-dire le colonialisme et l'apartheid. Le régime mène une politique de violence génocide des Blancs contre les Noirs, qui est présentée comme une campagne de violence des Noirs contre les Noirs, par l'intermédiaire du Koevoet Battalion - stationné à la base de Moordkop dans le nord du Transvaal; le Buffalo Battalion 32, les Selous Scouts de l'ancienne Rhodésie de Ian Smith et des éléments de la RENAMO sont également déployés.

Il faut ajouter à cela la stérilisation des femmes africaines et les encouragements donnés aux askaris porteurs du virus du SIDA à coucher avec des Africaines pour propager cette maladie chez les Africains et réduire ainsi leur nombre. Le 31 octobre 1991, le Sowetan de Johannesburg révélait que :

M. Phoko

"D'après un observateur international des tendances démographiques, un holocauste provoqué par le SIDA pourrait dépeupler l'Afrique du Sud et causer un chaos économique et social. D'ici fin 1995, 12,8 millions de personnes en Afrique du Sud pourraient être contaminées par le virus du SIDA. ...Bien que l'on ait prouvé que le SIDA pourrait dépeupler l'Afrique du Sud, les autorités refusent d'affronter la réalité."

En Afrique du Sud, la population civile blanche possède 2,5 millions d'armes à feu. N'importe quel Blanc de plus de 18 ans peut acheter librement jusqu'à 28 armes à feu. Qui plus est, d'après l'AFRICA Fund, qui a son siège à New York, l'Afrique du Sud a importé 20 tonnes d'armes à feu en provenance des Etats-Unis d'Amérique. L'an dernier, 10 000 Africains ont été tués. Cette année, ils meurent au rythme de 15 par jour.

L'ampleur du génocide dans lequel tant d'Africains ont trouvé la mort a amené le Président du PAC, Clarence Makwetu, à demander :

"Pendant combien de temps le peuple opprimé et dépossédé d'Azanie sera-t-il le seul à se rendre dans les cimetières avec une morne régularité? Je vous laisse le soin d'y répondre."

L'Accord de paix a été signé par trois parties le 14 septembre 1991, mais à la fin de ce seul mois, plus de 200 Africains avaient été tués. A l'occasion de la signature de l'Accord de paix, le chef du PAC, le Président Clarence Makwetu, a lancé une mise en garde contre les menées des hommes armés qui, anonymement, massacrent à loisir les Africains. Les assassinats qui ont eu lieu depuis la signature de l'Accord de paix ont démontré la validité des vues du PAC.

Vous me permettez d'évoquer les crimes de l'apartheid. Le régime a refusé d'accorder une amnistie générale aux véritables prisonniers politiques. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés n'est absolument pas parvenu à obtenir du régime une amnistie générale pour les exilés politiques. Les exilés n'ont donc aucune assurance de ne pas être poursuivis s'ils rentrent au pays. Il y a seulement une semaine, l'un d'eux a été mystérieusement tué après son retour au pays. Beaucoup de dirigeants du PAC n'ont pas été autorisés à rentrer sans conditions.

Le PAC rejette l'opinion selon laquelle ceux qui ont commis le crime d'apartheid - crime contre l'humanité - pourraient maintenant revendiquer le

M. Phoko

droit équivoque "d'indemniser" les victimes de l'apartheid. Si le régime est vraiment sérieux, qu'il proclame une amnistie générale sans soumettre notre peuple à l'indignité des interrogatoires et de l'ostracisme. En tout cas, seules les victimes de l'apartheid peuvent accorder le pardon à ceux qui ont commis ce crime. Il est ridicule que ce régime revendique ce droit.

Alors que les Africains sont massacrés et meurent comme des mouches, et que les cortèges funèbres sont un spectacle quotidien, alors que 50 % de leurs enfants meurent avant l'âge de 6 ans et que 36 personnes meurent chaque jour de tuberculose, alors que règne la misère et que près de 2 millions d'enfants ne sont pas scolarisés, on demande au monde de penser surtout au luxe. Les Blancs d'Afrique du Sud peuvent maintenant pratiquer le rugby, le tennis et d'autres sports d'élite à l'extérieur pendant que les Africains croupissent dans la misère, la maladie et l'ignorance. Certains mangent une seule fois par jour et sont sans abri. Ces victimes de l'apartheid n'ont sans doute pas la priorité puisqu'il faut donner aux Blancs la chance de jouer au rugby en compétition internationale. Quelle morale! Quelle logique! Quelle justice! Il est beau le nouvel ordre mondial que l'on prêche mais que l'on ne pratique pas!

Le PAC a soutenu qu'il fallait maintenir le boycottage sportif. Ceux qui veulent jouer au tennis et au rugby et participer aux Jeux olympiques doivent eux aussi appeler de leurs vœux une nouvelle constitution acceptée par la majorité africaine autochtone. On ne saurait pratiquer normalement le sport dans une société anormale, et les Africains doivent vivre non pas de promesses de lendemains qui chantent mais de réalités concrètes d'aujourd'hui. Aux yeux du PAC, lorsqu'une équipe sud-africaine participera à une manifestation sportive internationale, elle entonnera l'hymne colonialiste de l'apartheid et hissera le drapeau de l'apartheid, signes qui montrent clairement que l'apartheid est encore bien vivant en Afrique du Sud.

Nous savons, bien sûr, qu'ils concoctent des stratagèmes pour éviter de défiler au son de cet hymne et en arborant ce drapeau. Ils ont déjà tout prévu pour tromper leur monde. Car les participants seront pratiquement tous blancs. Sam Ramsay, qui dirige le Comité olympique sud-africain, sait très bien que la fin du boycottage sportif n'avantage pas les Africains mais bien la minorité blanche.

M. Pheko

La levée des sanctions et des autres mesures en général est considérée par la majorité des Africains comme une trahison et un obstacle au démantèlement de l'apartheid et à l'élimination du colonialisme.

Naturellement, le combat des Africains pour la libération nationale et l'autodétermination n'a pas commencé avec l'imposition des sanctions. Ce noble combat ne cessera pas avec la levée des sanctions. En fait, il existe des pressions croissantes, parmi la population africaine, notamment la jeunesse, pour que la lutte armée soit intensifiée. Le Star a récemment lancé un appel au Président Makwetu du PAC pour lui demander d'intervenir auprès de l'Azanian People's Liberation Army afin qu'elle dépose ses armes. Ceci après que plusieurs soldats et policiers blancs eurent été tués par les guérilleros du PAC. Evidemment, il est étrange que les journaux lancent cet appel uniquement lorsque quelques Blancs armés des forces de sécurité du régime ont été tués, mais pas quand des milliers d'Africains meurent chaque jour.

Le régime De Klerk a abrogé les dispositions législatives des Land Acts de 1913 et 1936 et du Group Areas Act et il a bricolé le Population Registration Act. On se souviendra que le United States Comprehensive Anti-Apartheid Act demande expressément l'abrogation de ces piliers législatifs de l'apartheid comme condition de la levée des sanctions fédérales américaines.

Mais que signifie cette abrogation pour les Africains opprimés et privés de leurs droits? Les Africains s'opposent à une situation de fait dans laquelle le colonialisme et la domination raciste ont laissé effectivement plus de 106,8 millions d'hectares, c'est-à-dire 87,3 % de la superficie agricole totale, entre les mains de la minorité blanche, qui représente 13 % de la population totale.

Pourquoi le Land Act a-t-il été abrogé? Les Blancs peuvent conserver ces vastes terres sans législation. Les Africains n'ont ni droit de vote ni argent. Ils ne peuvent acquérir des terres où que ce soit en raison d'une législation supplémentaire qui stipule qu'un propriétaire d'immeubles ou de terrains ne peut disposer de ses biens immobiliers sans le consentement de ses voisins ou de sa communauté. L'imposition de cette "autodétermination d'intérêts communautaires" maintient littéralement le statu quo en ce qui concerne la ségrégation résidentielle ou foncière.

M. Phoko

Le Population Registration Act, considéré comme un pilier de l'apartheid, a fait l'objet de simples remaniements. Il n'a pas été abrogé. Aux termes de ce prétendu nouvel arrangement, les enfants nés après le 25 juin 1991 ne feront pas l'objet d'une classification raciale. Les personnes nées avant cette date demeurent inscrites sur le registre. Ces personnes resteront racialement classées jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle constitution démocratique non raciale.

En 1990, le régime sud-africain a abrogé le prétendu Separate Amenities Act, mais les installations à l'usage du public continuent d'être séparées. Elles sont privatisées. Il a été introduit ce qu'on nomme maladroitement "l'autodétermination de la communauté". Cela signifie que les Blancs dans chaque résidence doivent donner leur accord à l'utilisation des installations par les Africains. Comme on le sait, ceci s'applique aux écoles et aux biens disponibles à la suite de l'abrogation du Group Areas Act.

L'abrogation des prétendus piliers de l'apartheid n'a pas fondamentalement modifié le statu quo existant, c'est-à-dire l'apartheid pour les Africains opprimés et privés de droits. Le régime sud-africain utilise l'abrogation apparente des lois de l'apartheid pour améliorer son image internationale et pour gagner la sympathie et le soutien des pays occidentaux, notamment de ceux qu'il considère comme ses appuis traditionnels. Le régime a réussi à amener le Président Bush des Etats-Unis à lever les sanctions imposées par le Comprehensive Anti-Apartheid Act. Les décisions de De Klerk ont également amené les ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne à recommander la levée de certaines sanctions.

Sur la question cruciale de savoir qui va rédiger la nouvelle constitution, plusieurs propositions ont été avancées. Le régime a proposé une conférence multipartite pour discuter de la nouvelle constitution. Les participants à cette prétendue conférence multipartite seront invités par le régime à raison de leur appui prouvé. Cela signifie que n'importe quel parti fantoche ne représentant aucun électorat réel pourra participer à cette conférence. L'objectif de la conférence multipartite est de garnir la table des négociations avec toutes sortes d'éléments, mais principalement avec des éléments non représentatifs qui soutiennent le régime raciste minoritaire ou lui sont asservis. Une telle réunion aura bien du mal à rédiger une

M. Pheko

constitution ou à trouver un accord sur les principes fondamentaux qui reconnaissent la règle majoritaire sur la base d'une personne, un vote. Le PAC a rejeté la formule multipartite du régime comme non démocratique et conçue en faveur du régime de minorité.

Le PAC maintient que la nouvelle constitution doit être rédigée par des représentants démocratiquement élus. En conséquence, il recommande la formule démocratique d'une assemblée constituante élue en vue de procéder à la rédaction de la nouvelle constitution. L'assemblée constituante devra être élue sur la base d'une personne, un vote, tous les Azaniens de plus de 18 ans participant au scrutin commun. Il existe déjà dans l'Afrique du Sud de l'apartheid des listes électorales séparées; il est donc possible de regrouper en trois mois une liste électorale commune.

La stratégie du régime a été de parler séparément aux représentants des opprimés, selon la tactique classique des colonialistes "diviser pour régner". L'appel du régime en faveur d'une conférence multipartite est un élément de cette stratégie. L'escalade de violence sans précédent depuis le 2 février 1990 a été organisée par le régime en vue d'affaiblir les mouvements de libération nationale et de saper l'unité des opprimés.

Des négociations sérieuses et authentiques doivent s'engager entre le régime et les représentants du Front patriotique. Le PAC et d'autres organisations des opprimés ont réclamé une autorité de transition faisant intervenir une instance internationale comme les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine. Le régime ne peut exercer aucune souveraineté sur notre pays; une telle souveraineté a été usurpée par la colonisation et l'agression. La manipulation du droit international pratiquée en Afrique du Sud pour faire croire au monde que l'Afrique du Sud n'est pas un pays colonial n'a pas réussi à faire accepter au peuple sans droits d'Azanie cette énorme imposture coloniale et cette illusion du siècle en Afrique.

Dans la marche en avant, il ne faut ni se laisser duper ni intimider par ceux qui ne servent plus les intérêts des victimes de l'apartheid et du colonialisme en Afrique du Sud, mais plutôt leurs propres intérêts.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant, Mme Béatrice von Roemer, de la Confédération internationale des syndicats libres.

Mme von ROEMER (interprétation de l'anglais) : Au nom de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), qui représente plus de 10 millions de travailleurs dans 102 pays, j'aimerais vous remercier de l'occasion qui nous est donnée de nouveau d'exposer nos vues sur la situation en Afrique du Sud.

Au cours des deux dernières années, nous avons vu se dessiner un mouvement extraordinaire vers la liberté dans de nombreuses parties du monde. Nous avons vu des régimes répressifs établis de longue date s'écrouler comme des châteaux de cartes. Des nations qui avaient enduré l'occupation et la domination étrangères depuis si longtemps que le monde en avait oublié jusqu'à leur existence ont retrouvé leur indépendance et leurs places dans ces salles de conférence. Et pourtant, la question de l'apartheid demeure à l'ordre du jour des Nations Unies et continue d'être une préoccupation majeure du mouvement international des syndicats libres.

Certes, des progrès importants ont également été constatés ici. Nous le reconnaissons. Mais tout en nous félicitant de l'abrogation de la législation de l'apartheid, nous ne sommes pas convaincus que ces mesures, aussi importantes soient-elles, représentent autre chose que l'élimination d'une façade peu attrayante, qui conserve la structure de base intacte et la vie des gens piégés à l'intérieur inchangée. Comment pouvons-nous parler sérieusement d'un changement irréversible lorsqu'on attend toujours de voir des citoyens noirs d'Afrique du Sud attendant en file pour déposer leurs votes en faveur d'un gouvernement de leur choix? Tant que n'existera pas une constitution leur garantissant ce droit, la pression internationale devra être maintenue. Nous avons du mal à croire en la volonté du Gouvernement sud-africain de participer de bonne foi à des négociations. Il y a eu beaucoup trop de révélations à propos de la participation d'organismes du Gouvernement aux violences dans les townships, à la déstabilisation et aux attaques de l'extrême droite et au financement par le Gouvernement d'opérations secrètes dirigées contre les forces démocratiques anti-apartheid.

Mme von Roemer

L'imposition unilatérale récente, par le Gouvernement, de la taxe à la valeur ajoutée (TVA), qui majore de 3 à 5 % les dépenses des foyers en produits alimentaires de base, n'est pas le signe d'une volonté sincère de créer une Afrique du Sud juste et démocratique et de redresser les torts de l'apartheid. Au contraire, sous sa forme actuelle, cette taxe restructure de fait l'économie sud-africaine en prenant de l'argent au consommateur pour financer les allègements fiscaux consentis aux grandes entreprises. Ce sont les groupes à plus faibles revenus du pays - les victimes mêmes de l'apartheid - qui sont les plus frappés.

Cette année, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et ses affiliés ont fait d'innombrables démarches auprès des autorités sud-africaines, les priant de procéder à des négociations et à des consultations démocratiques avant d'imposer la TVA. La grève générale déclenchée la semaine dernière à l'appel des deux fédérations syndicales : le Congress of South African Trade Unions (COSATU) et le National Council of Trade Unions (NACTU) - à laquelle ont participé 3,5 millions de personnes, en faisant la grève la plus suivie qui ait eu lieu en Afrique du Sud - sert à rappeler à la communauté internationale que Pretoria continue d'ignorer la volonté de la majorité de la population du pays. Jay Naidoo, Secrétaire général du COSATU, l'a appelé "un vote dévastateur de défiance envers ce gouvernement".

Une autre lutte menée par les fédérations des syndicats démocratiques d'Afrique du Sud concerne l'extension de la législation du travail aux ouvriers agricoles, au personnel domestique et aux employés des services publics. Les négociations sont en cours en ce qui concerne le personnel domestique et les employés des services publics, mais le Gouvernement a toujours l'intention d'exclure les ouvriers agricoles de la Labour Relations Act. Leur situation est particulièrement grave. Une mission organisée par la CISL, avec l'International Federation of Plantation, Agricultural et Allied Workers, en mai 1990, a constaté qu'ils étaient tous mal payés et maltraités. Les soins de santé sont réduits au minimum quand ils ne sont pas inexistant. Les conditions de logement sont inacceptables et bien qu'il soit illégal de faire travailler les enfants, cette pratique est largement répandue. La dernière conférence de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a

Mme von Roemer

demandé à tous ses membres de veiller à ce que la législation du travail en Afrique du Sud réponde à tout le moins aux normes fixées par l'OIT, signalant que, par principe, la législation doit couvrir tous les ouvriers agricoles, personnels domestiques et employés des services publics.

Au fil des années, la CISL a aidé les travailleurs noirs à créer des syndicats forts et démocratiques et à surmonter le harcèlement et les persécutions dont ils faisaient l'objet de la part du régime d'apartheid. Les persécutions n'ont toujours pas cessé. Le mois dernier encore, quatre dirigeants du COSATU, Jay Naidoo, Sydney Mafumade, Moses Mayekiso et Baba Schalk, ont été condamnés pour enlèvement et voies de fait, à la suite d'un incident survenu en août 1990. A l'époque, des responsables du COSATU ont appréhendé un homme, se trouvant être un agent de police, qui avait un comportement suspect devant le siège du COSATU; ils l'ont gardé jusqu'à ce qu'on ait pu tenir une conférence de presse.

La CISL a publié une déclaration officielle disant ceci :

"L'insistance du Gouvernement sud-africain pour que ce procès politique ait lieu en dépit des vives protestations du mouvement international des syndicats libres est une tentative délibérée de saper les progrès vers des négociations authentiques en vue de créer une nouvelle Afrique du Sud démocratique."

et encore :

"Cette attaque contre des dirigeants du COSATU a montré la duplicité du régime sud-africain qui prétend vouloir arriver à une solution négociée et pacifique."

Une opération clandestine montée par la police contre le mouvement syndical a été récemment découverte à l'occasion de révélations sur le financement de l'Inkatha. Le Financial Mail a révélé qu'un groupe de consultants du travail de l'Université Rand Afrikaans avait été mis sur pied en 1989 pour combattre les activités "indésirables" du COSATU et du NACTU. Le COSATU a dit que cela posait à nouveau la question des menées antisyndicales au fil des années, dont le meurtre de syndicalistes et la destruction de nombreux locaux syndicaux. Le Ministre chargé du maintien de l'ordre a reconnu l'existence de ce groupe, tout en disant qu'il avait été démantelé en juillet.

Mme von Roemer

En juillet de cette année, une conférence panafricaine organisée conjointement par la CISL et son organisation affiliée, le Botswana Federation of Trade Unions, a entendu les rapports des syndicats démocratiques d'Afrique du Sud représentés par le COSATU et le NACTU. Ceux-ci ont demandé que toutes les formes de sanctions contre l'Afrique du Sud soient maintenues jusqu'à ce qu'une nouvelle constitution soit adoptée, ce qui empêcherait que l'on fasse marche arrière. La conférence a appuyé leur appel pour qu'une assemblée constituante négocie l'avenir de l'Afrique du Sud. Une fois les négociations menées à bien et la nouvelle constitution adoptée, cette dernière ne devrait pas pouvoir faire l'objet d'un veto par l'électorat blanc.

Il n'est donc pas étonnant - car cela correspond à la position exprimée par les travailleurs noirs représentés par leurs syndicats démocratiques - que la CISL continue à réclamer le maintien des sanctions et déplore vivement la précipitation avec laquelle on veut récompenser prématurément l'Afrique du Sud. Les sanctions ont permis les changements. Il faut les maintenir jusqu'à ce que l'Afrique du Sud ait une constitution qui garantisse une démocratie réelle ainsi que la justice politique, économique et sociale pour tous. C'est à ce moment-là seulement que nous serons sûrs qu'on ne peut plus faire marche arrière.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne à présent la parole à M. Joseph D. Reilly, de la Progressive Librarians Guild, des Etats-Unis d'Amérique.

M. REILLY (interprétation de l'anglais) : Avant de vous lire ma déclaration, je voudrais donner lecture d'une brève déclaration de la Library and Information Workers' Organisation (LIWO) d'Afrique du Sud. Il s'agit d'une organisation créée pour remplacer la Librarian Information Organization, organe raciste patronné par l'Etat.

"Depuis 1989, des changements importants se sont produits en Afrique du Sud. Dans les années 80, les protestations et la résistance qu'a suscitées l'état d'urgence ont conduit les organisations du mouvement de libération à se déclarer libérées d'interdit fin 1989. Les pressions internationales, une crise de légitimité et des défaites militaires ont provoqué la réponse de De Klerk le 2 février 1990. Les organisations n'étaient plus interdites et l'apartheid, selon la déclaration du National Party Government, était mort.

M. Reilly

Dans les mois qui ont suivi, certaines lois d'apartheid ont été abrogées. Aujourd'hui, localement et internationalement, les gens parlent d'une Afrique du Sud nouvelle.

Le Separate Amenities Act, qui empêchait les Noirs d'utiliser les bibliothèques publiques contrôlées par des autorités locales blanches et sanctionnait la mise en place d'installations inférieures dans les townships, a été supprimé des textes de loi fin 1990. Cette abrogation a permis à certains de dire que les bibliothèques publiques étaient maintenant ouvertes à tous.

Mais pour la majorité des Sud-Africains qui cherchent de la lecture, soit pour se distraire, soit pour s'instruire, officiellement ou officieusement, il est encore difficile, voire impossible d'avoir librement accès aux services d'une bibliothèque publique.

La plupart des bibliothèques publiques sont situées dans des banlieues blanches ou dans le centre des villes; elles répondent aux besoins d'information des groupes d'élite - les Blancs, les personnes titulaires d'un emploi, les résidents urbains et les personnes éduquées. Elles restent éloignées du lieu de travail et de résidence de la plupart des Sud-Africains et leur stock de livres a une portée limitée. En outre, ces installations sont contrôlées et financées par les autorités locales - parmi lesquelles règne toujours la ségrégation - qui servent les intérêts de leurs contribuables. Dans des cas extrêmes, certaines autorités locales interdisent aux résidents de townships voisins d'utiliser les bibliothèques sous prétexte qu'ils ne paient pas d'impôts aux autorités pertinentes.

Dans certaines régions du Natal, les bibliothécaires ont demandé une preuve de résidence, comme des factures d'électricité, avant d'autoriser les Noirs à s'inscrire à la bibliothèque. Cela pose des difficultés aux résidents de townships qui n'ont pas l'électricité ou à ceux qui participent au boycottage de services ou qui vivent dans des chambres sous-louées. Dans d'autres régions, une cotisation annuelle excessivement élevée est demandée, ce qui empêche la plupart des pauvres d'avoir accès à l'information. Dans d'autres régions encore, on a limité le nombre des membres pour empêcher que les installations soient

M. Reilly

'inondées' de lecteurs des townships locales. On est donc dans une situation où les résidents des townships noirs qui ont les moyens de se rendre dans les villes pour aller à la bibliothèque doivent surmonter d'autres obstacles pour avoir le privilège d'emprunter des ouvrages. Cela montre à quel point les mécanismes destinés à préserver les privilèges des Blancs sont toujours en place.

De toute évidence, l'apartheid est loin d'être mort. La majorité des Sud-Africains ne peuvent toujours pas voter. La discrimination raciale a pénétré tous les secteurs de la société sud-africaine - politique, social et religieux -, produisant un système bureaucratique et social qu'il faudra des décennies pour détruire. La persistance de l'éducation bantoue, par exemple, garantit que des millions d'enfants noirs continueront à lutter pour avoir une éducation sans écoles adéquates, sans enseignants, sans livres, sans plumes, sans crayons, sans papier, sans matériel de laboratoire, sans terrains de jeu, sans équipement sportif et sans bibliothèques.

M. Reilly

La Library and Information Workers Organisation (LIWO) a été lancée au Natal en 1990 et dans l'ouest du Cap en 1991, pour répondre aux besoins des Sud-Africains en matière d'information dans le contexte d'un passé de limitations répressives et discriminatoires imposées aux échanges d'informations et d'opinions. Nous continuerons à définir notre travail compte tenu de l'évolution que l'on note dans les domaines plus larges d'ordre socio-politique et économique. Ce faisant, nous avons établi des contacts avec des organisations progressives dans les domaines de l'enseignement et de la culture ainsi qu'avec des structures civiques et politiques travaillant au niveau de l'administration locale. Le déséquilibre dans l'attribution de ressources aux bibliothèques - en fait, dans l'attribution de toutes les ressources en Afrique du Sud - doit être attaqué à la base, c'est-à-dire au niveau de l'équilibre entre les ressources politiques et économiques et le pouvoir.

C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale de résister à la tentation d'annoncer prématurément la fin de l'apartheid et d'adopter une attitude réaliste face à l'ère De Klerk. Pour la plupart des Sud-Africains, la nouvelle Afrique du Sud ne vaut pas mieux que l'ancienne. Nous ne sommes pas sûrs qu'il soit possible de changer fondamentalement l'actuel système de privilèges bien ancrés, étant donné le présent équilibre du pouvoir. En tant que travailleurs du livre et de l'information attachés aux idéaux démocratiques, nous connaissons la relation qui existe entre l'information et le pouvoir, et nous avons défini notre travail dans le but de donner des pouvoirs à l'individu et à la communauté. C'est notre contribution à la mise en place de la démocratie en Afrique du Sud. Nous demandons à la communauté internationale des travailleurs du livre et de l'information et aux utilisateurs des bibliothèques, dont la vie s'est trouvée enrichie grâce à l'accès libre aux richesses de l'information mondiale, de soutenir nos campagnes pour la reconnaissance des droits de l'homme suivants en Afrique du Sud : le droit à la liberté de l'information et de l'opinion, le droit à des services de bibliothèque gratuits, accessibles et utiles, le droit pour les enfants d'apprendre et de se développer dans le cadre d'une éducation gratuite appuyée par des bibliothèques scolaires adéquates."

Voilà la déclaration de la LIWO du 12 novembre 1991.

M. Reilly

L'année dernière, j'ai dit à cette commission que les données, la documentation, l'information et les connaissances étaient les outils qui permettaient de dénoncer les activités criminelles en Afrique du Sud et en Afrique australe. Je vais maintenant, en tant que travailleur de l'information, informer à ce sujet la Commission de la situation à ce jour.

Cette année a été une grande année de lutte en Afrique du Sud. En faisant des sacrifices et en travaillant dur, le peuple sud-africain a obtenu une petite, mais extrêmement importante, marge de manoeuvre. Dans sa quête d'une démocratie stable, prospère et non raciale, le peuple sud-africain a accordé au Gouvernement la confiance nécessaire pour mener un dialogue cordial. Mais le régime d'apartheid a abusé de toutes les marques de cette confiance à chaque occasion possible.

La politique des bantoustans se poursuit sans relâche, dans l'espoir que ces entités artificielles pourront faire l'objet de négociations point par point. Même à ce stade tardif, le régime donne des terres à ce territoire découpé arbitrairement qu'il appelle le Bophuthatswana, gouverné par les militaires de sa marionnette, M. Mangope. Curieusement, il est une fois de plus nécessaire pour cette commission de déclarer clairement qu'il n'existe pas d'entité appelée Bophuthatswana, que des villes telles que Mafikeng et Rooigrond sont des villes sud-africaines, que les gens qui y vivent sont des Sud-Africains, que la prison centrale de Bop à Rooigrond est une prison sud-africaine, et que des martyrs tels que Rabusang Monnana étaient de courageux combattants de la liberté sud-africains qui sont morts aux mains des autorités sud-africaines. Je voudrais également demander à la Commission d'envoyer copie d'une telle déclaration au Secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis, M. Herman Cohen, et au Président Bush, qui semblent incapables d'énoncer clairement cette réalité.

C'est avec horreur que le monde a vu se produire massacre après massacre partout dans le pays, alors que le nombre d'assassinats de chefs de la lutte de libération au cours des 18 derniers mois dépasse celui de la décennie précédente, et alors que le régime a l'audace de nier sa complicité évidente face à des centaines d'affidavits, de dépositions de témoins oculaires, de rapports parlementaires, de reportages vidéo montrant des fonctionnaires d'Etat prendre activement part à ces crimes, et de documents d'Etat, qui tous

M. Reilly

montrent qu'il existe une stratégie volontaire et disciplinée de déstabilisation interne dirigée contre la lutte du peuple pour une démocratie non raciale.

Les révélations de l'été dernier ont prouvé que l'Inkatha et la United Workers Union of South Africa (UWUSA) sont des alliés et des instruments des autorités sud-africaines, et qu'ils n'auraient jamais pu exister sans l'appui des armes, la formation militaire et l'appui logistique, le soutien politique et l'aide matérielle fournis par l'Etat aux frais du contribuable. Mais l'Inkatha et l'UWUSA ne sont que quelques-uns des éléments d'une stratégie de déstabilisation plus large. Nous sommes certains que le 32e bataillon, Koevoet, le Régiment de reconnaissance cinq, le Régiment de reconnaissance deux, RENAMO, d'anciens membres du Bureau de coopération civile, des bandes telles qu'Amisinyora, les Black Cats et le Three Million Gang, la police de KwaZulu dirigée par Jack Buchner et, bien sûr, différentes unités de la police sud-africaine opèrent dans tout le pays pour créer un climat d'intimidation et de terreur dans la population. Un document interne du National Intelligence Service montre, par exemple, avec quel sérieux est menée la campagne contre l'African National Congress (ANC) et ses alliés. Dans ce document, il est question de pousser l'ANC, pas à pas, dans une position de faiblesse afin de forcer ses dirigeants à compromettre leurs principes fondamentaux, en décourageant la population de soutenir ouvertement l'ANC et ses alliés grâce à des mesures d'intimidation. Le but de tout cela est d'imposer des conditions pendant le processus de négociation.

L'Afrique du Sud continue également de s'immiscer dans les affaires de nations souveraines dans la région.

En Namibie, une campagne de sabotage économique est en cours, allant jusqu'à des transferts de capitaux artificiels, afin de chasser les dirigeants de la South West Africa People's Organization (SWAPO) du pouvoir aux prochaines élections. Le rôle du Tender Board et de M. W. N. de Graaf présentent un intérêt particulier à cet égard. En outre, des personnes telles que M. Riaan D. Lange et Anna Vorster travaillent apparemment pour le National Intelligence Service à partir de la mission diplomatique de l'Afrique du Sud à Windhoek, et Louis van Niekerk, Louis Vandenberg et d'autres personnes du Department of Military Intelligence poursuivent probablement ces mêmes objectifs répugnants de déstabilisation.

M. Reilly

En Angola, il est maintenant bien établi que l'Afrique du Sud s'efforce activement de saboter les élections angolaises et d'installer M. Jonas Savimbi au pouvoir par tous les moyens nécessaires. La violation constante de l'espace aérien du Botswana par des avions de transport Hercules C-130 qui apportent des fournitures militaires à l'UNITA, la construction d'une piste d'atterrissage près de la base du 32e bataillon dans le nord du Cap, la création d'un établissement de façade des services secrets à Paris appelé Interaction International - dirigé par Mike Wells et Philippe Bohn - montrent que le processus de paix en Angola est attaqué par les éléments mêmes auxquels incombe en premier la responsabilité de la terreur et de la destruction sans fin qui est à l'origine du processus de paix.

Ailleurs, l'Afrique du Sud est accusée de fournir des véhicules militaires au régime corrompu du Zaïre. Et dans leur quête constante d'hégémonie dans la région, les dirigeants militaires ont décidé de prendre part à des actes de guerre de nature moins conventionnelle, cette fois-ci en Ouganda. Enfin, les nombreux rapports sur l'essor du commerce d'armes illégal dans la région, près de la frontière du Mozambique et du Swaziland, méritent d'être notés. Le commerce d'ivoire, qui rapporte des sommes énormes à RENAMO et aux unités des forces spéciales des South African Defence Forces (SADF), se propage également.

Inutile de dire que l'Afrique du Sud n'agit pas seule en matière d'ingérence de l'extérieur. Ainsi, même s'il est vrai que la United Workers Union of South Africa a été financée et gérée par le Gouvernement, il convient de préciser qu'il existe de fortes raisons, appuyées par d'importants documents, de soupçonner le National Endowment for Democracy (NED) des Etats-Unis d'être également impliqué. Les dons du NED No 91-51, approuvés le 22 mars 1991, d'un montant de 110 000 dollars, No 90-100, approuvés le 8 juin 1990, d'un montant de 200 000 dollars, et No 89-116, approuvés le 15 septembre 1989, sont des exemples de l'argent pris aux contribuables américains, qui ne se doutent de rien, pour envoyer des soi-disant dirigeants syndicaux au syndicat Histadrut en Israël.

M. Reilly

Israël, cependant, n'est pas la seule nation du Moyen-Orient qui appuie l'Afrique du Sud. Pendant la guerre du Golfe, l'Arabie saoudite a acheté à l'Afrique du Sud tout son stock d'obus de 155mm de 1991. De même, les Emirats arabes unis ont commandé à l'Afrique du Sud 50 canons mobiles G6. Le résultat net de ces transactions a été, évidemment, un très sensible profit pour le régime sud-africain.

Les organisations privées de l'extrême droite restent toujours bien représentées dans les cas d'ingérence régionale. L'International Freedom Foundation, Freedom Incorporated, Morton Blackwell et les organisations membres du Council for National Policy, Pat Robertson et toute une série d'entreprises chrétiennes évangéliques de droite, la Fondation Hans Seidel et la Fondation Konrad Adenauer en Allemagne, et, bien entendu, l'Heritage Foundation, voilà une très courte liste de ceux qui forment la constellation des soutiens privés et semi-privés de la terreur et de la déstabilisation dans toute la région.

Parmi les nombreux gouvernements et organisations qui ont investi du temps et de l'argent afin de créer le chaos en Afrique australe, il faut noter le Kenya en particulier. Le soutien matériel, la protection diplomatique et la formation militaire que le Kenya a offerts au RENAMO est une honte. L'Organisation des Nations Unies ainsi que les nations du monde entier estiment que le RENAMO est une organisation terroriste, responsable d'avoir tué plus d'un million de personnes au Mozambique et dont les tactiques humanitaires ont été jusqu'à "faire bouillir vivants des enfants devant leurs parents". Le rôle du Kenya dans le Comité de vérification conjoint qui surveille les négociations entre le RENAMO et le Gouvernement du Mozambique n'est guère plus qu'une excuse pour permettre au Kenya de mener plus ouvertement ses relations de longue date avec le RENAMO. Le fait qu'un tel soutien se poursuit alors que le Kenya vient de signer un communiqué au Sommet du Commonwealth demandant que l'on mette fin à toute forme de soutien au RENAMO dévoile une politique parfaitement cynique qui ne saurait avoir aucune valeur stratégique d'intérêt pour le Kenya.

Aucune des informations dont j'ai fait part à la Commission ne provient d'une caisse secrète et n'a été obtenue en infiltrant une institution quelconque. La plupart de ces renseignements proviennent de sources

M. Reilly

d'information accessibles, telles que journaux, magazines, documents gouvernementaux publiés, et autres. En outre, malgré le haut degré de déstabilisation, les nations visées dans la région, ainsi que les communautés visées dans toute l'Afrique du Sud, continuent de concentrer leur attention sur les objectifs de stabilité, de paix et de démocratie non raciale. C'est pourquoi la Commission politique spéciale ne devrait pas avoir trop de difficultés à présenter des recommandations qui mettent un terme à l'ingérence externe dans les affaires des Etats souverains d'Afrique australe et épaulent en même temps davantage le peuple en lutte d'Afrique du Sud. Il est tout à fait vital que l'Organisation des Nations Unies continue de jouer un rôle actif en Afrique du Sud et en Afrique australe. Que la présente Commission continue à tenir ces auditions atteste, d'une part, que l'apartheid reste le plus grand obstacle à la démocratie non raciale et à la stabilité régionale et, d'autre part, que les Nations Unies restent engagées envers les peuples d'Afrique du Sud et d'Afrique australe.

J'ai soumis quelques recommandations à l'attention de la Commission politique spéciale. Je ne prendrai pas davantage le temps de la Commission en lui en donnant lecture. Peut-être les examinera-t-elle au cours de ses délibérations.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole à M. David A. Ridenour, du National Centre for Public Policy Research.

M. RIDENOUR (interprétation de l'anglais) : J'apprécie l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant la Commission au sujet d'une question très importante, à savoir la situation de l'apartheid en Afrique du Sud.

Les opinions sur la situation de l'apartheid semblent diverger parmi les divers groupes sud-africains. L'African National Congress (ANC) continue d'affirmer que l'apartheid est bien vivant et que beaucoup des changements qui ont été apportés au cours des deux dernières années ont été de pure forme. Entre-temps, le Gouvernement maintient que l'apartheid est mort et enterré. Ni l'une ni l'autre de ces assertions n'est tout à fait vraie. Certes, aussi longtemps que la législation sud-africaine refusera à une majorité considérable de la population le droit de participer sur un pied d'égalité à la politique électorale, l'apartheid continuera d'exister. Par contre, si

M. Rider

l'apartheid n'est pas mort et enterré, il est du moins sur son lit de mort. Depuis deux ans que M. F. W. De Klerk est le Président de l'Etat sud-africain, les structures de l'apartheid qu'il avait fallu au Gouvernement des décennies pour construire se sont effritées.

Il convient de rappeler les réformes des 12 derniers mois.

Premièrement, au cours de l'an dernier, non seulement le Development Trust and Land Act de 1936, le Black Land Act de 1913 et le Black Community and Development Act de 1984 ont été abrogés, mais aussi le Group Areas Act de 1936 et le Population Registration Act de 1950. L'abrogation de ces deux dernières lois faisait partie des conditions fixées par la législation américaine contre l'apartheid pour que le Président des Etats-Unis puisse suspendre toutes les mesures punitives des Etats-Unis, ce qu'il a fait il y a quelques mois.

Deuxièmement, le processus de négociation a commencé en Afrique du Sud. Le Gouvernement sud-africain s'est engagé activement dans des négociations avec l'ANC pour créer un nouveau système politique multiracial dès le début de 1990. Certains dirigeants de l'ANC continuent de prétendre que leurs réunions avec les hauts fonctionnaires du Gouvernement n'ont pour but que de discuter les conditions des négociations. Mais d'après la définition qu'en donne l'Oxford English Dictionary, la négociation est l'action ou la démarche qu'on entreprend pour parvenir à un accord avec d'autres. En d'autres termes, discuter des conditions des négociations est en soi une négociation. Il faut ajouter à cela le fait que des accords ont été signés entre le Gouvernement et l'ANC, entre autres, y compris les Minutes de Groote Schuur, les Minutes de Pretoria, et, plus récemment, l'Accord de paix nationale. L'ANC lui-même a annoncé qu'il participerait à une conférence de tous les partis plus tard au cours du mois.

Troisièmement, en juin, le Parlement sud-africain a adopté une loi amendant l'Internal Security Act. La loi imposait des limites strictes à la détention des suspects de terrorisme, supprimait les restrictions imposées aux publications et aux particuliers et mettait fin à l'énorme pouvoir gouvernemental en matière d'interdiction d'organisations.

Quatrièmement, en mars, le Gouvernement a accepté que les exilés qui avaient une formation militaire puissent demander et recevoir une indemnité de

M. Ridenour

retour en Afrique du Sud. On s'attendait à ce que 80 % des membres de l'ANC soient ainsi touchés. Au 30 avril de cette année, 4 500 demandes d'indemnité avaient déjà été approuvées.

Cinquièmement, tous les prisonniers politiques en Afrique du Sud ont été libérés. A la suite d'un accord mutuel entre le Gouvernement sud-africain et l'African National Congress, le processus de libération des prisonniers politiques s'est terminé le 30 juin.

Bien que les progrès aient été significatifs pour expurger la législation du régime d'apartheid, l'Afrique du Sud a encore une tâche considérable à accomplir. Il s'agit de la négociation d'un nouveau décret constitutionnel qui doit donner à tous les Sud-Africains le droit, indépendamment de leur race, de participer sur un pied d'égalité aux élections. Ce n'est qu'alors que l'apartheid sera prêt à être enterré. Mais pas même cela ne signifiera que tous les problèmes de l'Afrique du Sud sont résolus.

L'une des plus grandes tragédies de l'Afrique du Sud a été le nombre de victimes dans les townships. D'après certaines estimations, plus de 6 000 Noirs sont morts dans des affrontements entre le mouvement Inkatha du chef Buthelezi et l'African National Congress (ANC) de Nelson Mandela au cours des cinq dernières années. D'autres encore sont morts dans de violentes confrontations entre l'ANC, le Pan Africanist Congress (PAC) et l'Azanian People's Movement. Les sanctions internationales ont joué un rôle dans cette tragédie.

Les sanctions internationales et la désagrégation économique des travailleurs noirs qui en a résulté ont aidé à créer un terrain fertile pour la culture de la violence. Elles ont fait des ravages parmi les jeunes Noirs sud-africains, auxquels les médias font souvent allusion comme étant la "génération perdue d'Afrique du Sud". Beaucoup de jeunes Noirs n'ont pas de vie familiale stable, en grande partie pour des raisons économiques, et ne peuvent trouver d'emplois, en raison de la récession économique provoquée par les sanctions. Certains ont eu recours au crime, parfois à la violence criminelle. Comme leurs homologues sous-privilegiés des centres urbains du monde industriel, certains d'entre eux se sont regroupés en gangs pour améliorer leur situation économique et pour développer un sentiment d'appartenance. Le gang d'élection du milieu et de la fin des années 80 fut l'ANC.

M. Ridenour

L'ANC, naturellement, était anxieux d'accueillir de nouvelles recrues. Dans les années 80, n'ayant pas réussi à défier adéquatement le Gouvernement sur le plan militaire, l'ANC entreprit de rendre l'Afrique du Sud "ingouvernable", pour reprendre sa propre expression. Pour y arriver, il n'avait pas besoin d'être encadré de membres bien disciplinés et politiquement engagés. Pour fomenter l'anarchie, des membres de la "génération perdue" feraient l'affaire.

Cela nous mène au problème que nous avons aujourd'hui, le problème d'une violence pour ainsi dire sans fin. Je crois Nelson Mandela quand il affirme qu'il veut que la violence s'arrête, et qu'elle s'arrête tout de suite. Que pourrait-il faire d'autre sinon l'encourager activement, et je ne crois pas que ce soit le cas. Le fait est que, au cours des années 80, l'ANC a recruté des gens qui n'étaient pas disciplinés et qui consacraient leurs efforts à fomenter l'anarchie, et c'est exactement ce que nous avons aujourd'hui. M. Mandela est incapable de mettre un terme à la violence parce qu'il n'a pas de contrôle sur les membres de l'ANC, et encore moins sur les membres de l'Inkatha.

M. Ridenour

La réponse au problème de la violence en Afrique du Sud réside dans une meilleure éducation et de plus grandes possibilités d'emploi pour la jeunesse sud-africaine. Nous devons aider la "génération perdue" d'Afrique du Sud à trouver sa voie. Les gens qui ont un emploi, ceux dont les besoins économiques de base sont satisfaits sont moins enclins à la violence et à l'extrémisme. Mais il sera impossible d'améliorer l'éducation et de créer des emplois sans le retour des industries et des investissements étrangers.

Je demande instamment aux Nations Unies et à ce comité d'aider à mettre fin à ce carnage en encourageant les Etats Membres à lever les dernières mesures punitives.

Une telle décision serait compatible avec les conditions stipulées par l'ONU pour la levée des sanctions internationales.

En décembre 1989, l'ONU a fixé cinq conditions pour la levée des sanctions internationales contre l'Afrique du Sud. Il s'agissait, premièrement, de la légalisation des groupes politiques interdits et de l'autorisation pour les groupes politiques de s'organiser, de faire des manifestations, etc. Cette condition a été pleinement remplie en février 1990 avec la levée de l'interdiction frappant plus de 60 groupes anti-apartheid, y compris l'ANC, le Parti communiste d'Afrique du Sud, l'Azanian People's Organization et le Pan Africanist Congress, parmi d'autres.

Deuxièmement, la libération de tous les prisonniers politiques. Cette condition a été remplie, du moins à la satisfaction de l'African National Congress. Le 30 juin dernier, l'ANC a reconnu que le processus de libération des prisonniers avait été mené à terme. Certains dirigeants anti-apartheid estiment que le Gouvernement est peut-être même allé trop loin dans la libération des prisonniers. Au cours d'une visite récente à Washington, la dirigeante historique anti-apartheid Helen Suzman a affirmé qu'elle considérait que certains des prisonniers libérés représentaient une menace très réelle à la sécurité publique en Afrique du Sud.

Troisièmement, fin de la méthode consistant à gouverner par décrets d'urgence. Cette condition a été remplie en juin dernier avec l'amélioration de l'Internal Security Act. L'année dernière, l'état d'urgence en Afrique du Sud a été levé dans tout le pays.

M. Ridenour

Quatrièmement, fin de tous les procès et exécutions politiques. Cette condition a également été remplie. Avec le règlement de la question des prisonniers politiques, la levée des restrictions sur l'activité politique, la fin de l'état d'urgence et l'amendement de l'Internal Security Act, la question des procès politiques est largement sans objet. Bien que le délai prévu pour le moratoire "temporaire" du Président De Klerk sur les exécutions soit venu à échéance au début de l'année, il demeure en vigueur dans la pratique. Les sursis d'exécution sont la règle aujourd'hui.

Cinquièmement, le retrait de toutes les troupes sud-africaines présentes dans les townships. Selon le Gouvernement, la présence des troupes de la Force de défense sud-africaine y était nécessaire en raison de la violence politique qui se manifestait entre l'African National Congress et le mouvement Inkhata. De fait, la Commission des droits de l'homme indépendante d'Afrique du Sud a récemment signalé que, de juillet 1990 à juin 1991, 3 180 personnes ont été tuées et environ 7 000 blessées par suite de cette violence. L'année dernière, Nelson Mandela lui-même faisait remarquer à l'émission "Nightline" de la chaîne ABC qu'"aucun gouvernement dans le monde ne peut tolérer une violence qui a fait près de 4 000 victimes sans devoir intervenir". En septembre dernier, le Gouvernement, l'ANC et Inkhata ont signé un accord global pour régler le problème de la violence politique. L'accord définissait des lignes directrices spécifiques de comportement à l'intention non seulement des groupes politiques, mais aussi de la Force de défense d'Afrique du Sud (SADF) et de la police. L'approbation par l'African National Congress de lignes directrices spécifiques de comportement à l'intention des troupes de la SADF stationnées dans les townships constitue une acceptation tacite par l'ANC de la présence de la SADF. Cette condition a donc été remplie.

L'ONU devrait tenir parole et demander à tous les Etats Membres de lever les sanctions.

Je n'ai probablement pas besoin de vous dire ce que pensent les Noirs d'Afrique du Sud des sanctions internationales. Depuis 10 ans, des dizaines de sondages d'opinion publique ont démontré qu'une large majorité de Noirs s'opposait aux sanctions. Par exemple, un des sondages les plus récents, effectué par l'institut de sondage très respecté qu'est Gallup, a montré

M. Ridenour

que 76 % des personnes interrogées (y compris 68 % des partisans de l'ANC ayant fait l'objet du sondage) étaient opposés aux mesures économiques punitives. Le motif de leur opposition est clair : ils ont ressenti plus fortement que quiconque les effets des sanctions.

Le Ministre sud-africain de la coordination économique, M. Dawie de Villiers, a récemment affirmé que le taux de chômage en Afrique du Sud était passé, entre 1983 à 1991, de 10 à 17 %. En réalité, certains analystes doutent de la véracité de ces chiffres et croient que le chômage est beaucoup plus répandu. Compte tenu du fait que les Noirs constituent plus de 80 % des chômeurs, il y a actuellement plus de 2 millions de Noirs sans emploi en Afrique du Sud, même si on utilise les données optimistes de M. de Villiers. Seulement 3 à 4 % des chômeurs sont des Blancs.

Quelle est la différence entre 1983 et 1991? Les sanctions internationales et le désinvestissement. Avant l'imposition de la plupart des sanctions au cours des années 80, l'économie sud-africaine connaissait un taux de croissance suffisamment élevé pour fournir des emplois aux nouveaux arrivants sur le marché du travail, et la plupart de ceux qui arrivaient sur le marché du travail pour la première fois étaient des Noirs. Malheureusement, au cours des années 80, seulement 25 % des nouveaux demandeurs d'emploi ont obtenu satisfaction.

De nombreux salariés noirs en Afrique du Sud entretiennent non seulement leur propre famille, mais aussi celles de leurs frères et soeurs. Les répercussions économiques d'un emploi perdu par un Noir peuvent affecter jusqu'à quatre familles. Des millions de Noirs sud-africains souffrent : alimentation, logement, éducation et soins médicaux appropriés leur font défaut.

L'ONU devrait prendre une position humanitaire et morale et appeler toutes les nations à lever maintenant les sanctions contre l'Afrique du Sud.

Je vous remercie de l'occasion que vous m'avez donnée de vous parler de cette question vitale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Young People against Apartheid, Mme Salisha Evans.

Mme EVANS (interprétation de l'anglais) : C'est avec beaucoup d'humilité et de fierté que je m'adresse à cet organe. Je félicite ce comité des efforts inlassables qu'il déploie pour que cet organe et de fait le monde entier continuent à s'occuper de la question de l'apartheid sud-africain. Vos efforts sont le reflet de la conscience de l'humanité civilisée.

Je suis née un an et 10 jours après le 16 juin 1976. Comme vous le savez, le 16 juin 1976 est une date qui est gravée de façon indélébile dans la conscience collective du monde. L'innocence n'existe plus depuis ce jour fatidique.

Les enfants, qui ont toujours représenté les espoirs et les aspirations de l'humanité pour son avenir, sont tragiquement devenus les victimes de la haine, de l'oppression et de l'apartheid. Ces enfants innocents de Soweto sont montés en première ligne dans la bataille pour sauver l'âme de leur pays. Dans les années subséquentes, les enfants d'Afrique du Sud n'ont connu aucun répit dans cette guerre.

Les guerres ont généralement été dépeintes comme étant le domaine réservé des adultes. On avait au moins la prétention de mettre les enfants à l'abri de leur voracité. Le 16 juin 1976, cette prétention s'est évanouie. Les enfants sont devenus la cible privilégiée de l'Etat d'apartheid et sont ainsi passés des coulisses de l'histoire sur le devant de la scène. Alors qu'ils tombaient sous la pluie des balles, de leurs cris d'angoisse et de leurs sanglots face à la mort est né le mouvement anti-apartheid.

Mme Evans

Aujourd'hui, debout au bord du précipice de la victoire, nous montons la garde en leur honneur et en l'honneur des nombreux héros qui sont tombés.

Je vois les événements de l'Afrique du Sud à travers les yeux d'un lycéen de 14 ans. Je ne prétends pas connaître ni comprendre les actions des adultes, mais je ressens la douleur, l'isolement, la jeunesse sacrifiée des enfants d'Afrique du Sud, victimes de l'apartheid. Je peux imaginer leur tristesse à ne pouvoir vivre les plaisirs simple que connaissent les enfants partout dans le monde : aller à l'école avec un ami; admirer la force d'un père et l'amour d'une mère dans la sécurité de leur foyer et de leur emploi.

J'imagine les cauchemars de la peur. Je comprends pourquoi les enfants jouent le rôle des adultes dans la lutte contre l'apartheid. Je comprends pourquoi l'avenir doit être édifié sur le sang répandu de la jeunesse actuelle. L'apartheid n'est pas simplement une guerre contre les mères et les pères. Ses victimes ne sont pas seulement des personnes mûres ou de jeunes adultes. L'apartheid est par nature une guerre totale contre l'humanité. Ses victimes sont les jeunes et les vieux, les justes et les impies. Une guerre si oppressive, si envahissante que son élimination totale est un devoir pour tous les peuples civilisés.

Si je comprends et accepte que les enfants doivent être aux premiers rangs de cette bataille, je demeure attristé par leurs sacrifices. Je souffre pour eux. Leur sang, leur jeunesse et leur avenir ne pourront justifier le terrible prix payé que lorsque tous les vestiges de l'apartheid auront été détruits, et que l'air pur de la liberté caressera à nouveau les joues des enfants sud-africains. Avant cela, il sera impossible de retrouver l'innocence de l'enfance.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole à Mme Gay J. McDougall, représentante du Lawyers' Committee for Civil Rights under Law.

Mme McDUGALL (interprétation de l'anglais) : La situation en Afrique du Sud est maintenant à un tournant critique. Depuis la déclaration historique du Président sud-africain F. W. De Klerk lors de l'ouverture du Parlement en janvier 1990, des transformations importantes se sont produites dans ce pays. Au moment où nous passons en revue ces réformes aujourd'hui, à la veille de négociations de fonds entre le Gouvernement sud-africain et les

Mme McDougall

parties d'opposition, nous devons conclure que ces transformations ne peuvent être qualifiées de profondes ou irréversibles - pas encore.

Des centaines de prisonniers politiques restent en prison sans beaucoup d'espoir d'être bientôt libérés. Les arrestations pour délits politiques se poursuivent et les procès politiques continuent. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés vient certes de conclure avec le Gouvernement sud-africain un accord qui permettra le rapatriement de dizaines de milliers d'exilés, mais sans l'amnistie générale que le Haut Commissariat avait obtenue dans le cas d'autres pays. Beaucoup rentreront chez eux avec une garantie partielle d'immunité, insuffisante pour dissiper la crainte d'une arrestation arbitraire.

Les vastes pouvoirs qui continuent d'être invoqués aux termes de l'Internal Security Act et du Public Safety Act pour maîtriser, réprimer et sanctionner certaines formes d'activités politiques pacifiques ont l'effet d'une douche froide sur la participation à la vie politique.

Si le Group Areas Act a bien été abrogé, il a été remplacé par une législation qui permettra aux collectivités locales blanches de prendre des mesures pour maintenir ponctuellement le statu quo ségrégationniste. De même, l'abrogation des Land Acts de 1913 et 1936 n'aura qu'un impact limité. La vaste majorité de la population noire sud-africaine est si appauvrie, surtout du fait de l'application de ces lois, qu'elle n'a pas les moyens financiers d'acheter les propriétés auxquelles elle a maintenant accès en théorie. Le Population Registration Act a été abrogé mais cela ne concerne pratiquement que les enfants nés après la date de l'abrogation : ils ne seront plus classés comme Blancs, Asiatiques, Métis ou Africains. Le reste de la société, cependant, gardera sa classification raciale et subira les importantes conséquences juridiques qui en découlent. Quant à ceux qui sont classés comme Africains, ils continuent de se voir refuser le droit de vote.

Tout en donnant à l'étranger l'impression de démanteler l'apartheid et de prendre part à des négociations "de bonne foi", le Gouvernement sud-africain a mené en secret une campagne parrainée par l'Etat contre son principal partenaire dans les négociations, l'African National Congress (ANC). En menant des opérations policières et militaires clandestines et en finançant en sous-main l'Inkatha Freedom Party, le gouvernement du Président De Klerk joue

Mme McDougall

double jeu. Dans le meilleur des cas, le Gouvernement sud-africain a donné la preuve qu'il collaborait avec Inkatha dans le but de manipuler l'équilibre des forces entre Inkatha, le National Party et l'ANC. Dans la pire hypothèse, on pourrait prouver que le Gouvernement a été directement impliqué dans les actes brutaux de violence qui ont coûté la vie à plus de 1 700 personnes cette année seulement.

Pendant ce temps, les gouvernements étrangers comme celui des Etats-Unis s'empressent de lever des sanctions avant même que la bonne foi du Gouvernement sud-africain ait été établie.

Et surtout, le fond du décor dans lequel le National Party et les principaux activistes anti-apartheid entreprennent de négocier est entaché d'une instabilité née de la violence - une violence qui, selon des preuves toujours plus manifestes, est attisée par la participation de la police sud-africaine. Ces tendances, conjuguées à l'intransigeance du Gouvernement sur d'anciennes questions, compromettent sérieusement les chances de succès de la future conférence qui doit réunir tous les partis. Des obstacles sérieux continuent d'entraver les progrès.

Dans ma déclaration écrite, que j'aimerais consigner au procès-verbal, j'établis de façon détaillée la mesure dans laquelle le Gouvernement sud-africain s'est conformé aux conditions préalables aux négociations définies par la Déclaration des Nations Unies sur l'Afrique du Sud, adoptée par consensus à la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid. J'y décris ensuite le processus dans lequel ces négociations s'engageront dans une année ou deux. Enfin, j'y analyse les brèves propositions du National Party en matière constitutionnelle.

Cependant, pour profiter du temps limité dont je dispose à la tribune, j'aimerais me concentrer sur ce qui constitue pour nous le principal obstacle au progrès : la violence qui fait aujourd'hui rage en Afrique du Sud.

Au lieu d'un climat propice à la participation politique, la violence actuelle a créé une atmosphère dominée par la peur. Dans les conditions actuelles, les nouveaux droits instaurés par la levée des restrictions sur les personnes et les organisations ne peuvent s'exercer à cause de la paralysie suscitée par la crainte. Le bilan victimes pour cette année seulement est de 1 745 morts et de plus de 2 000 blessés.

Mme McDougall

La principale difficulté d'un règlement du problème de la violence réside dans sa polymorphie même. Il y a d'un côté les prétendus affrontements entre factions, mais auxquels on signale cependant une participation accrue de la police.

Les victimes de ce type de violence sont habituellement des citoyens ordinaires des townships. A l'autre extrémité du spectre, il y a des groupes de commandos hautement organisés qui assassinent notamment des dirigeants politiques de premier plan. L'éventail des participants à ces actes de violence s'étend des forces gouvernementales aux populations civiles blanche et noire, y compris les groupes extrémistes blancs de droite. De plus, s'il semblait jadis que les victimes de ces actes étaient choisies en fonction de leur affiliation politique, on a récemment vu apparaître une nouvelle forme de violence totalement aléatoire qui a provoqué une déstabilisation encore plus générale dans les townships.

Plusieurs incidents récents ont fourni de nouvelles preuves d'une implication policière. Dans un cas précis, on a signalé que plus d'une centaine de personnes avaient été tuées dans un conflit opposant ostensiblement deux associations rivales de chauffeurs de taxis. Le théâtre de cet affrontement ressemblait plus aux vestiges d'un bombardement qu'à un quartier résidentiel après une nuit au cours de laquelle 200 barraquements ont été rasés par le feu, laissant 78 sans-abri et 11 morts.

Mme McDougall

Le texte des dépositions de 36 témoins oculaires, qui a été présenté à la police, atteste que des policiers avaient pris part à ces actes de violence. La police fait trop souvent preuve d'inaction et d'incitation à la violence pour que ces témoignages soient rejetés sans autre forme de procès. Dans un autre incident,

"Sept membres de la police sud-africaine sont actuellement jugés pour le meurtre, le 3 décembre 1988, de 11 habitants du lieu-dit Trust Feed. Le témoin principal dans cette affaire actuellement en instance devant la Division provinciale du Natal de la Cour suprême d'Afrique du Sud, est un dirigeant de l'Inkatha qui a témoigné avoir participé à un complot avec les policiers inculpés afin de supprimer les habitants de Trust Feed qui contestaient l'autorité des dirigeants de l'Inkatha."

Non seulement y a-t-il lieu de soupçonner la police de collusion au sujet des actes de violence commis dans les townships, mais encore a-t-on crédiblement allégué que des escadrons de la mort appartenant à la police et à l'armée sud-africaines auraient attaqué des activistes anti-apartheid en Afrique du Sud et jusqu'en France. Une commission gouvernementale d'enquête, la Commission Harms, a exonéré le Gouvernement sud-africain de toute culpabilité dans la mort de plus de 60 personnes, mais elle a conclu qu'il existait suffisamment de preuves pour poursuivre d'anciens membres militaires de cet escadron de la mort dans un cas de meurtre, et pour continuer les enquêtes portant sur trois autres tentatives d'assassinat. D'après la Commission des droits de l'homme qui siège à Johannesburg, pour cette seule année, les escadrons de la mort ont fait 46 morts et 34 blessés et plus de 50 personnes ont été assassinées au cours des 18 derniers mois. En quelques mois, de juin à septembre 1991, 33 assassinats, dont la plupart des victimes appartenaient au Congrès national africain (ANC), ont été attribués à des escadrons de la mort.

Dans le cadre de l'enquête en cours sur l'assassinat commis le 25 février 1991, du chef zoulou Maphumulo, fidèle à l'ANC, un ancien membre des forces de sécurité sud-africaines, reconnaissant sa culpabilité, a avoué avoir agi sur ordre des forces de sécurité. Le témoin, l'agent Lucky James Mntambo, a déclaré qu'il avait participé à l'attaque armée de la résidence du chef Maphumulo. L'assaut était mené par des membres de l'Inkatha et de la

Mme McDougall

police. Mntambo a également raconté comment lui-même et d'autres policiers, obéissant sur ordre de leurs supérieurs, avaient revêtu des passe-montagnes et muni leurs fusils AK-47 de sacs récupérateurs de douilles éjectées afin qu'aucun étui de cartouche pouvant incriminer la police ne soit laissé sur place. Après l'audience d'instruction, Mntambo a déclaré aux journalistes que depuis son entrée à la Sécurité publique en 1988, il avait participé à plusieurs assauts qui avaient fait au moins 15 morts. Les victimes, a-t-il déclaré, étaient invariablement des gens de l'ANC. Il a reconnu en outre avoir fait partie du groupe - dirigé par un capitaine de police - qui a tué le chauffeur du chef Maphumulo la veille du jour où celui-ci devait comparaître comme témoin à l'instruction. Le magistrat instructeur n'a toujours pas rendu son arrêt.

L'Accord de paix nationale, signé le 14 septembre 1991 a été considéré comme une tentative sérieuse de mettre un terme à la violence. Cet accord impose à toutes les parties le respect d'un code de conduite politique et il régit également le comportement des forces de police et de sécurité dans le cadre de manifestations et de rassemblements politiques. Aussi louables que soient les objectifs de cet accord, son application a soulevé de graves problèmes. Depuis sa signature, plus de 200 personnes ont été tuées. On signale de nombreuses violations de l'Accord par la police sud-africaine, et aussi que le Gouvernement n'est pas arrivé à expliquer aux forces de sécurité et aux membres du public quel était le contenu de cet accord. On se plaint aussi que la police n'assure pas la sécurité des trains de banlieue, qui ont été la cible de plusieurs attaques brutales. Depuis la conclusion de l'Accord, des assauts menés contre 11 trains de banlieue ont fait 16 morts. Il semble que la police a patrouillé les gares pendant une brève période pendant laquelle le nombre d'actes de violence a diminué, mais les attaques ont repris depuis que les patrouilles ont été arrêtées.

Aux termes de la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe :

"Nous estimons qu'il est essentiel de créer une atmosphère propice aux négociations. Il est nécessaire d'apporter d'urgence une réponse positive à cette exigence formulée au plan universel..."

(S-16/1, annexe, par. 5)

Mme McDougall

Loin de contribuer à l'atmosphère préconisée par la Déclaration des Nations Unies, la récente vague de violence compromet gravement le climat et démontre à nouveau que le Gouvernement sud-africain ne s'est pas acquitté de ses responsabilités, ni même des responsabilités qui étaient les siennes avant la signature de l'Accord de paix.

Il est évident que le Gouvernement doit s'abstenir de faire la guerre à ses citoyens par les forces de sécurité interposées. Si le Gouvernement n'orchestre pas lui-même la violence et si les policiers agissent de façon indépendante, alors le Gouvernement a l'obligation formelle d'agir à l'égard des éléments criminels qui noyautent ses propres forces, comme il a agi jadis envers les opposants de l'apartheid. Il doit insister pour que tous les membres de ses services de répression fassent respecter l'ordre de façon responsable, en enquêtant avec compétence et en engageant toutes les poursuites nécessaires.

M. AL-KINDI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) :
M. Joseph Reilly, de la Progressive Librarians' Guild, a déclaré que mon pays avait acheté certains équipements militaires au régime d'apartheid de l'Afrique du Sud. Je voudrais dire clairement que les informations qu'il a données dans sa déclaration au sujet de mon pays sont erronées et dénuées de tout fondement. Mon pays s'est engagé à respecter tous les accords qui interdisent tout commerce avec l'Afrique du Sud.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur. La Commission politique spéciale a ainsi achevé l'examen du point 37 de son ordre du jour. Notre rapporteur présentera le rapport de la Commission à l'Assemblée générale.

A notre prochaine séance, qui aura lieu demain matin, vendredi 15 novembre 1991, à 10 heures, dans la salle de conférence No 2, nous entamerons l'examen du point 72 de l'ordre du jour intitulé : "Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient".

La séance est levée à 16 h 50.